



**MISSION PERMANENTE DE LA REPUBLIQUE DU CONGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
866, Second Avenue 2nd Floor
Tel: 1 212 832 6553 /82 - Fax: 1 212 832 6558
E-mail; congo@un.int**

CONSEIL DE SECURITE

DEBAT PUBLIC

SUR

**COOPERATION ENTRE LE CONSEIL DE SECURITE ET LES
ORGANISATIONS INTERNATIONALES EN VUE DE LA MISE EN ŒUVRE DES
RESOLUTIONS 1540(2004) ET 1673(2006)**

**DECLARATION DE
Monsieur Luc Joseph OKIO
Ministre Conseiller**

New York le 23 février 2007.

Vérifier au prononcé

Monsieur le Président,

Le Congo salue l'initiative que vous avez prise d'organiser le présent débat sur un sujet aussi important que d'actualité.

En effet, pas plus tard que le 16 février dernier, l'Assemblée générale a fait le point de la mise en œuvre de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'ONU adoptée le 8 septembre 2006. Au cours de cette importante séance M. le Secrétaire général Ban-Ki-moon a présenté la première version du Manuel sur la lutte antiterroriste, un outil accessible sur Internet créé par l'Équipe spéciale de la lutte contre le terrorisme.

Tout en faisant remarquer que les organes de l'ONU pouvaient jouer un rôle considérable dans ce domaine, il a tenu à préciser que le succès de la lutte contre le terrorisme dépendait d'abord du rôle des États Membres.

Il a également relevé qu'une action collective et concertée était nécessaire pour empêcher le terrorisme de poser une menace existentielle à l'humanité. Car, selon lui, une course de vitesse est engagée avec ce phénomène destructeur dont les acteurs sont prêts à utiliser toutes les techniques meurtrières les plus modernes pour tuer.

Ces propos confèrent à la présente séance un relief particulier, tant ils nous interpellent sur la persistance et l'aggravation du phénomène, et par conséquent sur la nécessité de renforcer et de coordonner nos actions.

A ce sujet, ma délégation apprécie à sa juste valeur le travail considérable que vous déployez à la tête du Comité depuis janvier 2006, aussi bien en direction des États membres que des organisations internationales, régionales et sous régionales. En témoignent les récents séminaires régionaux sur la mise en œuvre de la résolution 1540 tenus respectivement à Beijing (Chine) du 12 au 13 juillet 2006, à Accra(Ghana) du 9 au 10 novembre 2006, à Lima(Pérou) du 27 au 28 novembre 2006 ; et l'atelier de Vienne du 8 Novembre de la même année organisé par l'OSCE et plus récemment l'atelier organisé par le forum régional de l'ANASE du 12 au 15 février 2007 à San Francisco(USA)

Ces rencontres prouvent la volonté et la détermination du Conseil de sécurité à renforcer sa coopération avec les organisations internationales.

De même, nous pouvons nous féliciter de l'attention soutenue que le Conseil accorde aux organisations de la société civile à travers le comité 1540.

Monsieur le Président,

La résolution 1540 (2004) demande aux États membres dans son huitième paragraphe je cite : « de promouvoir l'action universelle et l'application intégrale et, au besoin, le renforcement des traités multilatéraux auxquels ils sont parties qui

ont pour objet d'empêcher la prolifération d'armes nucléaires, chimiques ou biologiques. »

Ceux-ci sont également appelés à renouveler et concrétiser leur engagement en faveur de la coopération multilatérale, en particulier dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique, de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de la convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes biologiques et à toxines et sur leur destruction, qui sont des moyens importants de poursuivre et d'atteindre leurs objectifs communs dans le domaine de la non-prolifération et de promouvoir la coopération internationale à des fins pacifiques » fin de citation.

Dans le même ordre d'idées, la résolution 1673(2006) dans son cinquième paragraphe demande au Comité de redoubler d'efforts pour encourager les Etats à appliquer intégralement la résolution 1540 à la faveur d'un programme de travail prévoyant entre autres des activités de mobilisation, un dialogue, une assistance et une coopération portant spécialement sur des aspects comme les contrôles aux frontières et de police, les contrôles des exportations et des transbordements y compris ceux des fournitures et fonds de service et se rapportant aux opérations de financement etc.

Il s'agit là de domaines portant sur des actions concrètes, qui permettraient d'agir de manière coordonnée et à tous les niveaux, aussi bien national, régional qu'international en vue d'empêcher que les armes de destruction massive ne tombent entre les mains des groupes terroristes.

Or, il se trouve que les réunions récentes dans les régions d'Afrique, d'Asie et autres montrent que beaucoup reste à faire. Non seulement les rapports ne sont pas fournis à temps, et lorsqu'ils le sont, ils ne répondent pas toujours aux attentes.

Parmi les obstacles relevés en matière de coopération avec les Etats, il y a non seulement les insuffisances liées aux performances de ceux-ci, mais surtout la question des priorités à fixer dans le traitement des dossiers liés aux menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Si le moment n'est pas opportun pour aborder cette question des armes légères et de petit calibre, il n'en demeure pas moins que cette réunion offre une occasion pour rappeler cette préoccupation légitime de ceux dont l'existence est menacée au quotidien par ce type d'armes.

Monsieur le Président,

Le combat contre le terrorisme est notre mission commune et nous en convenons ; toutefois, ne perdons pas de vue que les armes légères et de petit calibre sont le premier moyen utilisé par les terroristes pour commettre leur forfait aujourd'hui. Prenons-en conscience, même si, comparativement les dégâts qu'elles causent seraient moindres par rapport à ceux que pourraient causer les armes chimiques, biologiques ou nucléaires.

Cela dit, le Congo adhère pleinement au renforcement de l'action du Comité 1540 et souhaite que la Conférence des donateurs qui se tiendra à New York courant mars 2007 sur la mise en œuvre de la résolution 1540 soit couronnée de succès.

Nous vous renouvelons, Monsieur le Président, nos vœux de pleins succès dans l'accomplissement de votre délicate mission et appuyons le projet de Déclaration présidentielle préparée par votre délégation.

Je vous remercie.